

Paris, le 7 novembre 2013

**Mesdames et Messieurs les Président(e)s des Associations de Classes affiliées  
à la FFVoile**

Madame, Monsieur,

L'Assemblée Générale ordinaire de la FFVoile se tiendra le samedi 22 mars 2014 à Paris ; Les renseignements concernant l'organisation matérielle de cette Assemblée parviendront ultérieurement aux représentants de classes élus.

Nous vous proposons donc de nous réunir le :

**VENDREDI 6 DECEMBRE 2013 à 18H00**

**A la FFVoile 17, rue Henri Bocquillon 75015 PARIS**

(Métro Boucicaut Ligne 8)

avec l'ordre du jour suivant :

- Accueil en plénière
- Election des représentants à l'Assemblée Générale de la FFVoile
- Plénière pour informations générales.

La note jointe vous explique les modalités de désignation des représentants des Associations de Classes à l'Assemblée Générale de la FFVoile.

Nous vous remercions de bien vouloir compléter, en ligne, le coupon réponse ainsi que le rapport annuel et les retourner **au plus tard le 29 novembre 2013.**

Documents à consulter sur le site Internet de la FFVoile à l'adresse suivante :

[http://www.ffvoile.net/ffv/web/ffvoile/AG/2013/AG\\_Classes.asp](http://www.ffvoile.net/ffv/web/ffvoile/AG/2013/AG_Classes.asp)

Rubrique : Assemblée Générale Annuelle 2013 des Associations de Classes).

Vous pouvez renseigner les documents directement en ligne sur Internet et y joindre vos statuts, règles de classe .... Le tout sera directement envoyé par mail.

Si vous ne souhaitez pas utiliser ce procédé, vous pouvez retourner votre coupon réponse et votre rapport annuel par mail à : [virginie.touzeau@ffvoile.fr](mailto:virginie.touzeau@ffvoile.fr) ou par fax : 01.40.60.37.37 ou par courrier 17, rue Henri Bocquillon 75015 PARIS.

Comptant sur votre présence,

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos sentiments les meilleurs.

**Jean-Pierre CHAMPION**  
Président de la FFVoile

**Jean-Claude MERIC**  
Secrétaire Général

**NOTE EXPLICATIVE POUR LA DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS DE CLASSES AFFILIEES A LA FFVOILE, A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA FFVOILE QUI SE TIENDRA LE 22 MARS 2014 A PARIS.**

*L'article 9 du règlement intérieur de la FFVoile précise:*

**"L'ensemble des associations de classes définies à l'article 9 disposent de 10 représentants à l'Assemblée Générale de la FFVoile.**

Ces représentants sont élus lors d'une réunion de l'ensemble des associations de classes organisée par la FFVoile au moins 30 jours avant la date de l'Assemblée Générale de la FFVoile. **Lors de cette réunion, chaque association de classes comptant au moins 20 adhérents à jour de cotisation dispose d'une voix.**

La représentation des associations de classes à l'Assemblée Générale devra comprendre au minimum un représentant pour chacune des activités suivantes : dériveurs, habitables, catamarans, planches à voile et fun board, voile radio commandée, quillards de sport, ou pour toute nouvelle activité acceptée par le Conseil d'Administration de la FFVoile".

Je vous saurais gré de bien vouloir m'adresser le **rapport annuel**, ci-après, en application des articles 59.4 et 61.I.5 du règlement intérieur faisant état de la situation et des actions entreprises par votre association (rapport ci-joint à compléter et à retourner à la FFVoile).

**COUPON REPONSE**  
**ASSEMBLEE GENERALE 2013**  
**ASSOCIATIONS DE CLASSES AFFILIEES**

**VENDREDI 6 DECEMBRE 2013 – 18h00 à la **FFVoile****

17 rue Henri Bocquillon 75015 PARIS

(Métro Boucicaut Ligne 8)

NOM :

Prénom :

Fonction au sein de la classe :

Tél. :

Adresse mail :

Site Internet de l'association :

en qualité de représentant officiel de l'association de classe de :

\_\_\_\_\_ .

dûment mandaté par cette dernière.

Numéro de licence pour l'année 2013 : \_\_\_\_\_

**Les représentants de classe qui seront élus pour l'assemblée générale ordinaire de la FFVoile (qui se tiendra le samedi 22 mars 2014), devront impérativement être licenciés pour l'année 2013 et l'année 2014.**

ASSISTERA

N'ASSISTERA PAS

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature

Certifié sincère et conforme.



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRES FÉDÉRAUX



## RAPPORT ANNUEL

ASSOCIATION DE CLASSE \_\_\_\_\_

CATAMARAN   
DERIVEUR   
QUILLARD DE SPORT   
HABITABLE   
WINDSURF   
VRC

Association de classe affiliée à la FFVoile depuis :

Année de construction du bateau de la classe  
Pays de construction :

1) Article 53 2) du Règlement Intérieur FFVoile

Les associations de classes doivent « déclarer annuellement à la FFVoile le nombre de membres cotisant de l'association pratiquant la voile ».

Nombre de membres cotisant à l'association (**inscrire le chiffre** et joindre la liste) : \_\_\_\_\_

**IMPORTANT - JOINDRE OBLIGATOIREMENT LA LISTE NOMINATIVE DE VOS MEMBRES.**

**DANS LE CAS CONTRAIRE, LA CLASSE NE POURRA PAS ETRE REPRESENTEE.**

2) Nom des délégués ou correspondants de la classe auprès des ligues (joindre une liste).  
Art.61-I-6) du règlement intérieur « ... *participer à l'animation régionale en désignant des délégués de classes auprès des ligues* ».

3) Nombre de participants

Niveau mondial (Coupe / Championnat du Monde) \_\_\_\_\_

Niveau européen (Coupe / Championnat d'Europe) \_\_\_\_\_

Niveau français (Coupe / Championnat de France) \_\_\_\_\_

Avez-vous fait acte de candidature pour un championnat du Monde, d'Europe, Coupe d'Europe, auprès de la FFVoile, pour les années à venir ?

Non  Oui  Précisez :

4) Avez-vous un classement national des coureurs (ou bateaux)

OUI  NON

Nombre de coureurs et / ou bateaux classés : \_\_\_\_\_

5) De combien de compétitions est constitué votre programme officiel de classe  
International \_\_\_\_\_ National \_\_\_\_\_ Interligues \_\_\_\_\_ Autres \_\_\_\_\_

6) Faire parvenir votre programme de compétitions officielles

7) Publication

- L'association a-t-elle un bulletin d'information OUI  NON

Joindre un exemplaire

- Site Internet \_\_\_\_\_

8) Cotisation annuelle (montant)

Adulte \_\_\_\_\_ Jeune \_\_\_\_\_ Familiale \_\_\_\_\_

Equipage \_\_\_\_\_ Barreur \_\_\_\_\_ Associé \_\_\_\_\_ Solitaire \_\_\_\_\_

Double \_\_\_\_\_ Autre (précisez) \_\_\_\_\_

9) Avez-vous déposé une règle de jauge officielle auprès de la FFVoile avec ses mises à jour  
au 1/01/2013 OUI  NON

**(N.B. transmettre obligatoirement un exemplaire de la jauge).**

(Art.61.I.5. du règlement intérieur)

« Informer la FFVoile de toute modification apportée aux statuts et/ou aux règlements.

- Aux plans, spécifications et mesures. Ces informations doivent intervenir dans les plus brefs délais ».

**IMPORTANT - AFIN DE METTRE A JOUR LE DOSSIER DE VOTRE CLASSE, MERCI DE BIEN VOULOIR NOUS TRANSMETTRE  
UNE COPIE DES STATUTS, DU REGLEMENT INTERIEUR ET DES REGLES DE CLASSE DE L'ASSOCIATION, EN VIGUEUR A CE  
JOUR SI CES DERNIERS ONT ETE MODIFIES LORS DE VOTRE DERNIERE ASSEMBLEE GENERALE.**